

« Immigration jetable » : un mauvais coup pour tous les salariés

La loi Sarkozy « relative à l'immigration et à l'intégration » a été votée en première lecture à l'Assemblée nationale le 17 mai dernier. Elle sera examinée par le Sénat à partir du 6 juin, le vote définitif étant prévu pour courant juin à l'Assemblée nationale. Deux ans après la loi du 26 novembre 2003 modifiant la législation sur l'immigration et l'asile, le gouvernement a décidé de procéder à une nouvelle réforme. Il ne s'agit pas d'une simple modification de l'ordonnance de 1945 régissant le statut des étrangers résidant en France.

L'officialisation de l'immigration « Kleenex »

Une carte de séjour « compétences et talents » est créée ; elle est destinée à l'étranger-e « susceptible de participer, du fait de ses compétences et talents, de façon significative et durable au développement économique ou au rayonnement, notamment intellectuel, culturel et sportif de la France dans le monde ou au développement économique du pays dont il a la nationalité ». Cette carte est valable 3 ans.

Le gouvernement, avec ce projet, met en place une perspective utilitariste de la personne immigrée comme force de travail et non comme personne. Le projet va favoriser l'apport de main d'œuvre de personnes dont la précarité et l'assujettissement au patronat seront le lot quotidien. Ne sera acceptable que l'étranger perçu comme rentable pour l'économie française, l'étudiant qualifié qui aura été soigneusement

sélectionné ou l'étranger jetable à la fin de son contrat. La France va donc puiser sans vergogne dans la manne de main d'œuvre que représentent les pays pauvres mais à ses propres conditions, instituant le phénomène d'immigration « Kleenex ».

De nouvelles restrictions au droit de résider en France

La carte de plein droit pour les personnes en situation régulière depuis plus de 10 ans est abrogée. La carte pour conjoint de français n'est plus de plein droit. La délivrance d'une carte de résident est conditionnée à l'intégration de l'étranger-e dans la société française, « au regard de son engagement personnel à respecter les principes qui régissent la République Française, du respect effectif de ces principes... »

Une des conséquences prévues de ces dispositions est de supprimer à terme l'immigration d'installation : la plupart des personnes dont le titre n'est pas basé sur le travail risquent de ne pas pouvoir le renouveler, de le perdre ou d'être condamnées à rester dans l'illégalité. Une fois de plus, cette réforme va créer de nouveaux sans-papiers.

La régularisation pour 10 ans de présence est abrogée, des cartes de résident pourront être retirées, le passage de la carte de 1 an à la carte de 10 ans devient quasi impossible, certaines cartes de résident de plein droit sont abrogées, les conditions

d'accès aux titres deviennent quasi impossibles à réunir et arbitraires.

Le fait que ces personnes vivent et construisent leur vie en France, qu'elles y aient de réelles attaches, qu'elles soient partie intégrante de la société française et contribuent à la cohésion sociale ne constituent pas des critères pour pouvoir disposer d'un titre de séjour. Le gouvernement bafoue ainsi au passage quelques droits fondamentaux de la personne humaine.

Une riposte solidaire est nécessaire

Ces nouvelles dispositions ne visent qu'à rendre instables et précaires les conditions de vie et de résidence des personnes immigrées en France, afin d'en faire une main d'œuvre taillable et corvéable à merci.

Pour la CGT, cette proposition de loi est un « ballon d'essai ». Elle s'inscrit dans le renforcement, le démantèlement du Code du travail, la précarisation des salariés, la flexibilité de l'emploi. C'est une volonté clairement affichée de peser sur les conditions de travail de tous (jeunes, seniors, étrangers...) et d'avancer vers de nouvelles réformes (précarisation accrue, augmentation des CDD ...)

C'est pour cela que tous les salariés ont pleinement intérêt à se mobiliser contre « l'immigration jetable ».